Conditions générales de vente 2023-2024

Article 1 : l'objet

Les présentes conditions générales d'abonnement ont pour objet de définir les modalités de paiement et d'utilisation du service. Toute souscription d'offre et toute utilisation du site impliquent l'entière acceptation des présentes conditions générales d'abonnement.

Article 2 : définition des prestations

Nos services de soutien scolaire ont pour objet d'effectuer des cours en salle dans nos locaux, et des cours en visioconférence. Ces cours pourront être donnés simultanément à plusieurs élèves, si possible de même année de formation, avec un accompagnement pédagogique adapté aux difficultés et besoins propres à chacun. Les cours ont pour objectif d'apporter une aide individualisée et un accompagnement personnalisé, tout au long de l'année scolaire et/ou pendant les vacances scolaires, selon les forfaits. Notre but est que nos élèves acquièrent des méthodes de travail et des connaissances utiles pour leurs études. Nous mettons en œuvre tous les moyens pour atteindre cet objectif. L'élève s'engage à faire de même en respectant le code de conduite du Cours Julie. Le Cours Julie ne garantit pas la réussite de l'élève.

- **Cours particuliers (1 élève) :** Le principe de ce type de cours est de favoriser une approche directe entre le professeur et l'élève afin que ce dernier bénéficie de toute l'attention nécessaire et d'une pédagogie adaptée à ses besoins. Les cours sont payables d'avance en début de mois. Exceptionnellement, un cours peut être annulé au minimum 48 heures à l'avance et reporté dans un délai d'un mois maximum. Le cours annulé moins de 48h à l'avance ne sera ni reporté ni remboursé sauf cas de force majeure.
- **Formules annuelles : cours collectifs (6 élèves maximum) de septembre 2023 à juin 2024 :** Le principe de ce type de cours est de travailler en favorisant le dynamisme de groupe et le partage des connaissances entre les élèves. Les cours sont payables d'avance en début de mois et ne sont ni rattrapables, ni remboursables, sauf cas de force majeure. Pour les formules cours, les séances ont lieu aux dates et horaires prévues sauf vacances scolaires et jours fériés, excepté pour les lycéens qui ont 1 cours à chaque vacances scolaires sauf à Noël. Les cours démarrent la semaine du 11 septembre, sauf les cours du mercredi qui démarrent le 6 septembre.

Les séances de ME3C en visio et les séances parents se poursuive jusqu'en juin.

- **Stages (6 élèves maximum) :** Le principe de ce type de cours est de travailler en favorisant le dynamisme de groupe et le partage des connaissances entre les élèves. Les stages sont payables d'avance, non remboursables et non rattrapables, sauf cas de force majeure.
- **Cours en visio :** Les règles et les tarifs sont les mêmes que pour les cours en présentiel. De plus, l'élève doit se connecter via un ordinateur muni d'une webcam fonctionnelle et relié au réseau internet par câble.
- **Accompagnements individuels/coachings :** Les accompagnements et les coachings sont payables d'avance, non remboursables et rattrapables si annulés 24h à l'avance, sauf cas de force majeure.
- **Séances de Méthode 3C adulte :** 60€/thème (4 séances) payables d'avance, non remboursables et non rattrapables, sauf cas de force majeure.

Article 3 : Principe de fonctionnement

La première séance est satisfaite ou remboursée. Celle-ci permet au professeur de déterminer la formule la plus adaptée à l'élève : cours particulier ou collectif, durée et fréquence des cours.

Article 4 : Obligation du client

Le client s'engage à régler le montant des prestations dans les conditions prévues au contrat.

Le client s'engage à ce que l'élève soit présent à chaque cours. En cas d'indisponibilité exceptionnelle, le client est tenu de prévenir l'Enseignant le plus tôt possible. Toute absence ne pourra donner lieu à une réduction ou à un remboursement du forfait.

Article 5 : Modalités

- Les élèves se verront refuser l'accès au cours si le code de conduite n'est pas respecté (notamment en cas de retard) ou si la date limite de paiement de la facture n'est pas respectée, les cours resteront dus.
- En cas de retard pour récupérer l'enfant après le cours, le temps d'attente du professeur peut être facturé.

Article 6 : Tarifs

Inscription

Le présent contrat doit être signé avant le premier cours qui est satisfait ou remboursé.

Le montant des frais de dossier d'inscription au Cours Julie est de 35€ par an, et 25€ à partir du deuxième membre.

<table>
<tr><th colspan="6">Tarifs 2023-2024</th></tr>
<tr><th></th><th>Supérieur</th><th>Lycée</th><th>Collège</th><th>Primaire</th><th>M3C – ME3C</th></tr>
<tr><td>Cours particuliers</td><td>39 €/h</td><td>39 €/h</td><td>39 €/h</td><td>39 €/h</td><td>50 €/h</td></tr>
<tr><td>Cours collectifs</td><td>29 €/h</td><td>29 €/h</td><td>29 €/h</td><td>29 €/h</td><td>15€/h ou 60€/thème - 495€/an</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Formules annuelles cours collectifs sur 10 mois</td><td rowspan="2">2h cours + 30 min ME3C : 199€/mois</td><td rowspan="2">2h cours + 30 min ME3C : 199€/mois
+ 5 séances Orientation : 219€/mois</td><td>1h30 cours + 30 min ME3C : 149€/mois</td><td>Matinée primaire : 249€/mois</td><td rowspan="2">Toutes les formules annuelles sont disponibles en formules stages (5 stages/ans) sauf Tle</td></tr>
<tr><td>2h Aide aux devoirs/ME3C : 149€/mois</td><td>2h Aide aux devoirs/ME3C : 149€/mois</td></tr>
<tr><td>Compris dans toutes les formules annuelles décrites ci-dessus</td><td colspan="4">1 séance de Méthode Éducative 3C/mois pour les parents
ET 1 questionnaire de satisfaction/trimestre
ET 1 atelier parent + 1 séance d'accompagnement parent/enfant de 30 min/an</td><td></td></tr>
<tr><td>Accompagnement individuel (de la 3ème au post-BAC)</td><td colspan="4">1h de visio/semaine + WhatsApp journaliers : 75€/semaine</td><td></td></tr>
<tr><td>Consultation de psychologie - Accompagnement parent/enfant – Séance Orientation</td><td colspan="4">1h : 50€</td><td></td></tr>
</table>

Tarifs CE : nous contacter.

Article 7 : Conditions de règlement

Les règlements se feront mensuellement à réception des factures au plus tard le 5 de chaque mois.

Les factures sont payés à leur date d'échéance ; en cas de paiement anticipé, aucun escompte n'est accordé ; en cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ; le taux d'intérêt de ces pénalités ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (Article L 441-6 modifié du Code de commerce). Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €

En cas de difficultés ponctuelles de paiement, le client devra contacter le service comptabilité dans les plus brefs délais, pour convenir d'un éventuel échéancier afin de régler sa dette.

Article 8 : Fin ou résiliation du contrat

La fin du contrat dépend des formules : date de la fin du dernier stage pour les formules annuelles stages, semaine du 17 juin 2024 pour les formules annuelles primaire et collège, la semaine du 27 mai 2024 pour les formules annuelles lycée.

Les séances de ME3C en visio et les séances parents se poursuivent jusqu'au 17 juin 2024.

Le contrat pourra être résilié dans les cas suivants :

• A l'initiative du client, par mail, au moins une semaine avant la fin souhaitée de la prestation, en cas de force majeure.

• En cas de cessation ou de résiliation du présent contrat, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à aucune exonération des heures d'enseignement effectuées. S'il s'agit d'un contrat annuel, les tarifs des prestations déjà effectuées seront recalculées au tarif mensuel et les prestations incluses dans les formules seront facturées.

• En cas de non règlement des factures par le client, les prestations seront immédiatement interrompues sans préavis et les factures impayées mises en recouvrement.

• En cas de manquement grave aux obligations contractuelles qui incombent à l'une ou l'autre des parties en vertu des présentes, le contractant informera l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, du non-respect de ses engagements avec obligation d'y remédier dans un délai de 8 jours. Sans réaction de la part du contrevenant dans le-dit délai, le contrat sera alors résilié de plein droit.

• A l'initiative de l'enseignant, si l'élève ne respecte pas le code de conduite.

Article 9 : Accident ou maladie

J'autorise la représentante de l'association Le Cours Julie, Julie Bonfrate, et les membres de l'équipe pédagogique, à donner les premiers soins et/ou faire appel aux services d'urgence compétents, en cas d'accident ou de maladie intervenant pendant les périodes d'activités pour mon enfant.

Article 10 : Données personnelles

Les informations et données personnelles du client et de l'élève sont recueillies par Le Cours Julie à des fins pédagogiques et internes et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès et rectification de ces informations auprès de l'enseignant.

Article 11 : Litiges

Tout litige qui pourrait apparaître vis-à-vis de l'exécution des présentes sera réglé de façon privilégiée par une procédure amiable et à défaut sera soumis au tribunal de commerce de Fort de France.

Fait à le **Nom** :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » **Signature de la présidente :**